



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 08/04/2024

|   |  |
|---|--|
| <b>NOMBRE DE MEMBRES</b>  | L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.  |
| En exercice : 19  |  |
| Présents : 16   |  |
| Nombre de suffrages : 19  | <u>Etai(ent) présents :</u><br>M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme HEBRARD Magali, M. LAFAGE Stéphane, Mme PRAS Aurélie, M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, M. GINÉ Elios, Mme LIONNETON Leslie, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme ROSSI Bénédicte, Mme VACHER Marion |
| <u>Date de convocation</u><br>26/03/2024                                  |  |
| <u>Date d'affichage</u><br>26/03/2024                                     | <u>Procuratation(s) :</u><br>Mme PIC Christiane donne pouvoir à M. CORRAL Anjel, Mme JUGE Olga donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, M. SOUCHE Pascal donne pouvoir à Mme PRAS Aurélie   |
| VOTE : Adoptée à l'unanimité<br>Pour : 19<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 | <u>Etai(ent) absent(s) :</u><br><br><u>Etai(ent) excusé(s) :</u><br>Mme PIC Christiane, M. SOUCHE Pascal, Mme JUGE Olga<br><br>A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : M. GINÉ Elios  |

Numéro interne de l'acte : 2024-10

Objet : **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE LAÏQUE : Remise de cadeaux de fin de cycle élémentaire aux élèves de CM2**

Rapporteur : Madame Huguette FOUREL

Madame le rapporteur rappelle que, depuis 2009, le conseil municipal a alloué chaque année une aide financière exceptionnelle aux associations de parents d'élèves en vue de participer financièrement, pour moitié, à l'acquisition de dictionnaires ou d'une calculatrice et d'un livre.

Madame le rapporteur ajoute qu'en accord avec les enseignants, l'Amicale Laïque a proposé de reconduire cette opération en fin d'année scolaire 2023-2024.

Madame le rapporteur propose que la commune de CORNAS participe à l'acquisition d'une calculatrice et d'un livre, ou à l'acquisition d'un dictionnaire (selon la préférence des enfants) pour chaque élève de CM2.

Le Conseil Municipal,  
Madame le rapporteur entendue,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

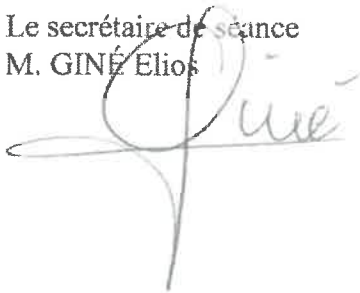
**Article 1 :** De participer financièrement, pour moitié, à l'acquisition des cadeaux de fin d'année scolaire pour les élèves de CM2.

**Article 2 :** Cette participation prendra la forme d'un paiement direct de la moitié de la facture auprès du fournisseur ou d'un versement d'une subvention exceptionnelle à l'amicale laïque.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance  
M. GINÉ Elios



Le Maire,  
M. LAFAGE Stéphane

